

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La commission consultative économique des aéroports de Lyon est chargée, entre autres, de définir les tarifs desdits aéroports.

La Communauté urbaine dispose, dans l'actuelle commission, d'un siège parmi ceux des représentants des exploitants de l'aéroport ;

**B - Propose** de désigner le représentant de la communauté urbaine de Lyon au sein de la commission consultative économique des aéroports de Lyon ;

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat de scrutin ;

**délibère**

**Désigne** monsieur Pierre Abadie en tant que représentant de la communauté urbaine de Lyon au sein de la commission consultative économique des aéroports de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,